FORMULAIRE D'ADHÉSION
NORMES MINIMALES – SECTEUR DE LA SCÈNE ET DE LA MUSIQUE D'AMBIANCE

Entre : **LA GUILDE DES MUSICIENS ET MUSICIENNES DU QUÉBEC**, syndicat professionnel légalement constitué, ayant sa principale place d'affaires au 5445, De Gaspé Avenue, suite 1005, Montréal (Québec) H2T 3B2.

Ci-après la « **GMMQ** »

Et : _____

Ci-après le « **PRODUCTEUR »**

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT CONVENU DE CE QUI SUIT :

1. La présente lettre d'entente est conclue en vertu de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène, L.R.Q, c. S-32.1* à la suite de la reconnaissance accordée à la GMMQ par la Commission de reconnaissance des associations d'artistes dans sa décision du 25 novembre 1991 et a pour objet la rémunération et les autres conditions d'engagement relatives aux prestations musicales rendues par toute personne dont les services ont été retenus par le Producteur en qualité de musicien.

2. En signant la présente lettre d'entente, le Producteur s'engage à respecter les conditions prévues aux Normes minimales de la GMMQ dans le domaine de la scène et de la musique populaire, ci-appelées « Normes minimales d'engagement dans le secteur de la scène et de la musique d'ambiance » (disponibles sur le site web de la GMMQ) pour le projet suivant :

Nom du projet : _____

Durée du projet : _____

_____
Nom du Producteur

_____
Nom et titre du signataire autorisé

_____
Adresse

_____
Ville (Province) Code postal

_____
Téléphone Télécopieur

_____
Adresse courriel

_____ _____
Signature du signataire autorisé Signature du représentant de la GMMQ

Date : Date :